



D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

COMMUNE DE SECLIN

2025





Chères Seclinoises, Chers Seclinois,

Le document que vous consultez est un guide pratique indispensable pour connaître les bons réflexes à avoir face aux risques majeurs existants sur le territoire de la commune. Il fait suite au plan communal de sauvegarde établi à destination des agents de la commune.

Ces deux documents sont la preuve de notre volonté de vous prémunir contre les dangers potentiels qui nous guettent.

Je vous en souhaite bonne lecture et vous invite à le partager avec vos proches.

Bien à vous,

François-Xavier CADART

Maire de Seclin
Conseiller départemental
Vice-président aux sports et à
la vie associative

LES RISQUES MAJEURS



INONDATION



MOUVEMENT
DE TERRAIN



SÉISME



INDUSTRIEL



TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES



NUCLÉAIRE



CLIMATIQUE



SANITAIRE



RADON



TERRORISME



PIMS ET KIT
D'URGENCE



CONSIGNES
GÉNÉRALES

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Notre commune est soumise au risque inondation. Les inondations sont de type torrentielles, c'est-à-dire liées à une augmentation brutale du débit des eaux, avec des écoulements très rapides et un transport important de matériaux. Des ruissellements urbains peuvent également être observés lors de fortes pluies sur le territoire communal.

L'indicateur de fiabilité associé à notre zone est : **Moyen**

LES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

Les repères de crues sont des témoignages historiques des inondations, visant à préserver la mémoire de ces événements. Ils varient en forme selon l'époque : gravés, peints, en plaques métalliques ou en email. Plus d'infos sur : www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La commune est située dans une zone où il existe de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, ou au moins des inondations de cave.

Le niveau d'exposition est jugé « zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe ».

À VOUS DE JOUER !

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte.

Tenez-vous informé sur les cartes de vigilances météo : www.meteofrance.com
www.vigicrues.gouv.fr



HISTORIQUE

La dernière inondation enregistrée sur notre commune a fait l'objet d'un arrêté du préfet le 26/12/2012. Cette inondation s'est manifestée par une crue à débordement lent de cours d'eau.





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INONDATION

AVANT



► Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



► Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur, en étage



► Coupez, si possible, les réseaux de gaz d'électricité et de chauffage



► Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts

PENDANT



► Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée. 30 cm suffisent pour emporter une voiture



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est sujette aux risques de mouvement de terrain. Les risques sont principalement des effondrements de cavités souterraines (les catiches) et un retrait-gonflement des argiles.

Les cavités souterraines à Seclin se situent dans la partie nord de la ville (le centre historique est en dehors du périmètre).

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer d'un système d'alerte. Néanmoins, la Ville a signé une convention avec le Service des Carrières Souterraines de Lille pour un accompagnement, moyennant un engagement financier.

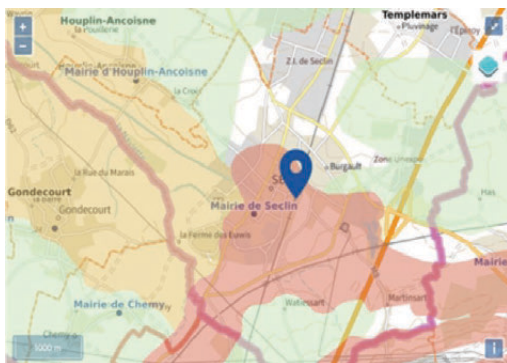
DÉFINITIONS

Un mouvement de terrain est un déplacement, progressif ou brutal, du sol ou du sous-sol.

Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc...).

♦ Les phénomènes lents sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

♦ Les phénomènes brutaux sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



HISTORIQUE

L'effondrement en 2023 d'une catiche dans le magasin de pièces automobiles « Barrault », route de Lille (*photo*) a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle et d'une prise en charge par le service des Carrières Souterraines de Lille.



CONSIGNES

EN CAS D'ÉBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

PENDANT

à l'intérieur



- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

à l'extérieur



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Respectez les consignes des autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

à l'intérieur



- ▶ Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Respectez les consignes des autorités



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Notre commune est située en aléa faible, de niveau 2 sur l'échelle des risques sismiques, allant de 1 à 5.

Un séisme est une vibration du sol, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne.

MAGNITUDE ET INTENSITÉ

Intensité : Échelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Échelle arithmétique **MSK** à **12** degrés.

Magnitude : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme. Les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.



HISTORIQUE

La commune a connu deux séismes à faibles répercussions au cours du XXe siècle. Ils ont eu lieu en 1938 et 1983 et ont été sans conséquences.





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS DE SÉISME

PENDANT

à l'intérieur



- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide ou approchez-vous d'une structure porteuse
- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



- ▶ Si vous êtes en voiture restez-y et gardez-vous à distance des bâtiments

APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre



- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Si vous êtes en rez-de-chaussée, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les émissions industrielles sont un des facteurs de risque chronique au sein des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), répondant à la directive IED.

À Seclin, la directive IED concerne l'entreprise LUMIVER. Aux alentours, les entreprises SHL à Gondecourt et MECAPROTEC à Noyelles-les-Seclin sont concernées.

Il existe également une directive SEVESO, européenne, qui encadre et recense les entreprises reconnues « risque technologique majeur ». Il n'y a pas d'entreprise de ce type sur notre commune, mais on en compte 3 à proximité: TITANOBEL à Ostricourt, AIR PRODUCTS à Templemars et PERNOD RICARD France à Vendeville.



QUELS EN SONT LES EFFETS ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- ◆ une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc) ;
- ◆ un incendie engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques ;

- ◆ la dispersion de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion.



MESURES DE GESTION DU RISQUE

Des **études de dangers**, dont le but est d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par les services de l'inspection des installations classées, qui contrôle la sécurité de ces installations. Le **Plan de Prévention des Risques Technologiques** (PPRT) régit l'urbanisation (existante et future) autour du site industriel.

Le **Plan d'Opération Interne** (POI), élaboré par l'exploitant, est destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement.

Face à un risque dépassant les limites de l'établissement, le **Plan Particulier d'Intervention** (PPI) est déclenché par la préfecture pour alerter les populations, organiser l'intervention des secours et réglementer la circulation autour du site.

Pour plus de renseignement : www.hauts-de-france.developpementdurable.gouv.fr



Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL

ALERTE

**Signal intermittent de
1 minute et 41 secondes**



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Ne fumez pas
- ▶ Pas de flamme ni d'étincelle



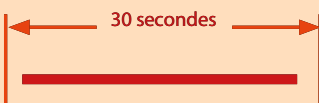
- ▶ Fermez et calfeutrez les volets, les portes, les fenêtres et les ventilations
- ▶ Éloignez-vous des fenêtres afin de vous protéger des éclats de verre éventuels



- ▶ En cas de gêne respiratoire, respirez à travers un linge humide

FIN D'ALERTE

**Signal continu de
30 secondes minimum**





LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière, ferroviaire, aérienne ou par canalisations génère un risque directement lié à la dangerosité des produits transportés (inflammables, toxiques, combustibles, explosifs ou radioactifs).

Notre commune est concernée par le transport de matières dangereuses notamment par voie routière via l'autoroute A1 et par voie ferrée.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La **réglementation internationale** impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Des contrôles techniques des véhicules de transports de matière dangereuses par route sont organisés.

Le préfet et le maire peuvent mettre en place des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local.

En cas d'événement, la **protection des populations** s'effectue par application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques TMD.

RECONNAÎTRE LES VÉHICULES TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



Sur Seclin, il n'y pas eu d'accident impliquant de véhicule de Transport de Matières Dangereuses. Cependant, en mars 2018, un accident entre deux camions de transports a eu comme conséquence la fermeture de l'autoroute et la mise en place d'une déviation par la Ville.





CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Ne fumez pas
- ▶ Pas de flamme ni d'étincelle



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque nucléaire est un événement accidentel, susceptible d'entraîner des risques d'irradiation ou de contamination pour les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Avec la centrale nucléaire de Gravelines à 80 km, l'ensemble du territoire de Seclin est inclus dans le périmètre de sécurité du site.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

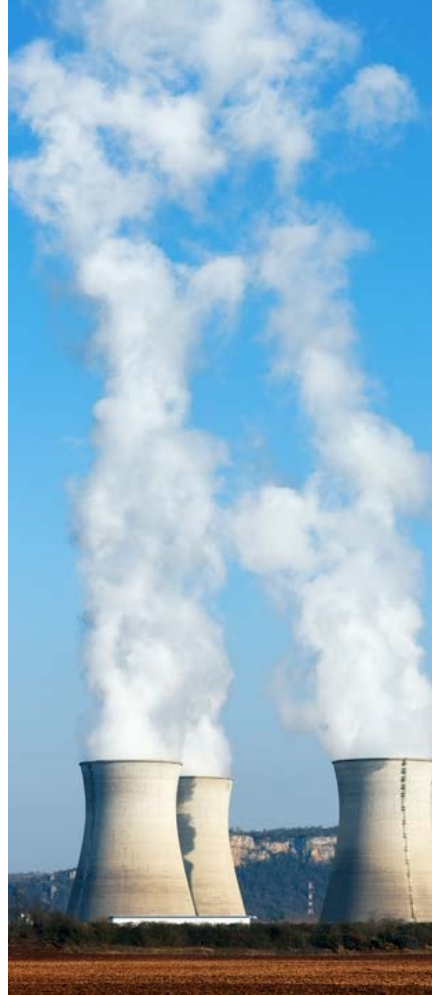
Un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** a été approuvé et définit l'organisation des secours en cas d'accident susceptible d'affecter les populations et/ou l'environnement dans une installation classée.

En cas de déclenchement du PPI, la population serait avertie au moyen d'une **sirène** au son modulé. L'alerte peut être également relayée par des véhicules munis de haut-parleurs et par les autorités compétentes.

Des **comprimés d'iode** sont à la disposition de la population et permettent de protéger la thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère. La prise de ces comprimés se fait sur ordre du préfet.

Notre commune est organisée pour en distribuer dans **les bureaux de vote de votre secteur**. Elle est désignée par la Préfecture **Site de Rupture de Charge (SRC)** pour la distribution des comprimés aux 18 communes rattachées : Allennes-les-Marais ; Annoëullin ; Bauvin ; Camphin-en-Carembault ; Carvin ; Chemy ; Don ; Emmerin ; Gondecourt ; Herrin ; Houplin-Ancoisne ; Noyelles-lès-Seclin ; Phalempin ; Provin ; Seclin ; Templemars ; Vendeville ; Wattignies.

Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement concernés par cette mesure.



EN CAS D'INCIDENT

En cas d'accident, la contamination peut se faire par **exposition externe** (source distante, nettoyage par simple lavage) ou **interne** (par inhalation, ingestion ou pénétration transcutanée de particules radioactives, par exemple lors du passage du panache radioactif). Les accidents nucléaires sont classifiés sur une échelle internationale comprenant sept niveaux.



Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

ALERTE

**Signal intermittent de
1 minute et 41 secondes**



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- ▶ Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un bâtiment rapidement



- ▶ Restez à l'écoute des consignes des autorités



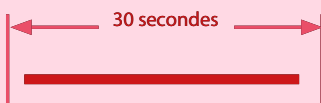
- ▶ Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les voitures



- ▶ Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale

FIN D'ALERTE

**Signal continu de
30 secondes minimum**





LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques, généralement ordinaires, deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes. Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de neige, de grand froid, de verglas, de grêle ou d'une canicule.

Du fait de l'apparente banalité de ces phénomènes, des personnes peuvent avoir un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut, au final, se révéler mortel. En cas de vigilance météorologique, restez attentif et adoptez les bons réflexes.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La **double carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France couvre les alertes vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule et grand froid. Elle est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h) et signale le niveau de risque maximal par département pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur : rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...

Lors des vigilances météorologiques, notre commune procède à la fermeture des parcs et informe la population sur les dangers . Elle met en place un dispositif de salage lors d'épisodes de neige et/ou de verglas. Elle dispose aussi d'un registre nominatif des personnes à protéger en cas de risque exceptionnel (canicule, grand froid, épidémie, etc.). Ces habitant(e)s, fragiles ou isolé(e)s sont notamment des personnes âgées et/ou en situation de handicap. En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, elles seront contactées de manière ciblée et périodique, afin de bénéficier d'actions de soutien, de conseils et d'assistance.

L'inscription sur le registre se fait
au CCAS (Centre Communal d'Action
Sociale) situé 9 rue Jean-Jaurès.



HISTORIQUE

Dans notre région, nous avons subi plusieurs phénomènes météorologiques. Par exemple, les 18 et 21 février 2022, les tempêtes Eunice et Franklin ont touché Seclin, occasionnant des chutes d'arbres, des dégâts sur les toitures, des coupures électrique...



CONSIGNES

EN CAS DE RISQUE CLIMATIQUE

GRAND FROID



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit



- ▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains



- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes

CANICULE

Si vous avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap et que vous vivez seul, pensez à vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables au CCAS



- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit



- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateur, gant, douche, bain)



- ▶ Buvez beaucoup d'eau (environ 1,5 l par jour) et ne consommez pas d'alcool.
- ▶ Mangez normalement

VENT VIOLENT



- ▶ Limitez vos déplacements.
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute



- ▶ Ne vous promenez pas en forêt, ni sur le littoral



- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

ORAGE



- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées



- ▶ Évitez les promenades en forêt et les sorties en montagne



- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendie... La sécheresse peut résulter d'un manque de pluie, quand la quantité d'eau est nettement inférieure aux normales saisonnières sur une période prolongée. Les épisodes de sécheresse peuvent être aussi le résultat d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

On distingue ainsi trois grands types de sécheresses :

- La sécheresse météorologique provoquée par un manque de pluie ;
 - La sécheresse agricole causée par un manque d'eau dans les sols et qui nuit au développement de la végétation ;
 - La sécheresse hydrologique lorsque les lacs, rivières, cours d'eau ou nappes souterraines ont des niveaux anormalement bas.
- Avec le changement climatique, les sécheresses seront de plus en plus récurrentes.

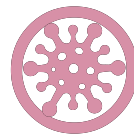
MESURES DE GESTION DU RISQUE

LES NIVEAUX DE GRAVITÉ

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon quatre niveaux de gravité.

1. Vigilance	Inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction).
2. Alerte	Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.
3. Alerte renforcée	Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.
4. Crise	Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Pour s'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse : <https://vigieau.gouv.fr/>



DÉFINITION

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination. On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de santé de la population humaine ou animale, conjuguée à une déstabilisation des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire.

Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- **les contaminants biologiques**, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que les moustiques, les rats...
- **les contaminants chimiques** tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines
- **les contaminants physiques** : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

Les contaminants sont de nature à porter atteinte à la santé des hommes, des animaux et des végétaux, à la chaîne alimentaire, au commerce des animaux et des végétaux.

FOCUS

Dès les premiers symptômes évocateurs du Covid-19, de la grippe ou de la bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

- **Limitez les contacts avec d'autres personnes** et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave
- **Faites-vous tester contre le Covid-19** et/ou consultez votre médecin traitant pour préciser le diagnostic
- **Portez un masque adapté**
- **Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique**, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage ;
- **Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir**
- **Jetez immédiatement les mouchoirs après usage**
- **En l'absence de mouchoir, tousssez ou éternuez au niveau du coude** plutôt que dans les mains
- **Réalisez une hygiène des mains** après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- **Ne touchez pas les muqueuses** (yeux, nez) avec des mains contaminées
- **En cas de diagnostic avéré de Covid-19**, de grippe ou de bronchiolite, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.





SUIS-JE EXPOSÉ AU RISQUE RADON ?

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a cartographié le risque radon sur tout le territoire.

Sur cette carte, les communes sont classées en trois zones :

- **zone 1** : potentiel radon faible.
- **zone 2** : potentiel radon faible mais des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- **zone 3** : potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m³, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m³.

L'arrêté du 27 juin 2018 porte sur la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

Pour connaître le niveau de radon chez soi quand on habite une commune à risque, un seul moyen : installer des dosimètres, appareils de mesure des taux de radioactivité, pendant deux mois en période de chauffe (entre mi-septembre et fin avril), de préférence dans les pièces de vie (séjour, chambres) les plus basses de la maison.

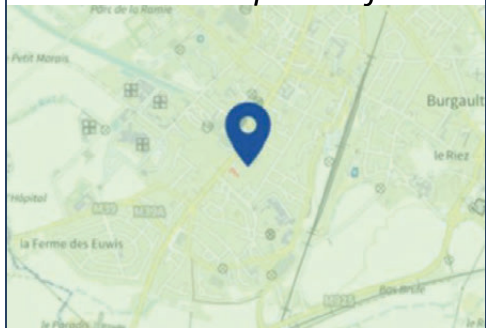
Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre commune, de l'Agence régionale de santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

RADON

DÉFINITION

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé. Ce gaz, provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre, se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui, une fois inhalées, se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

Carte du risque radon sur la commune - Exposition faible



Une cartographie du potentiel radon a été réalisée par commune par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et est disponible sur le site internet www.irsn.fr



CONSIGNES

EN CAS DE RADON

EMPÊCHER LE RADON D'ENTRER DANS LE BÂTIMENT



- ▶ Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment, le sous-sol et les murs



- ▶ Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur

ÉVACUER LE RADON PRÉSENT



- ▶ Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et permet un renouvellement d'air suffisant



- ▶ Traitez le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) en le ventilant mécaniquement ou naturellement



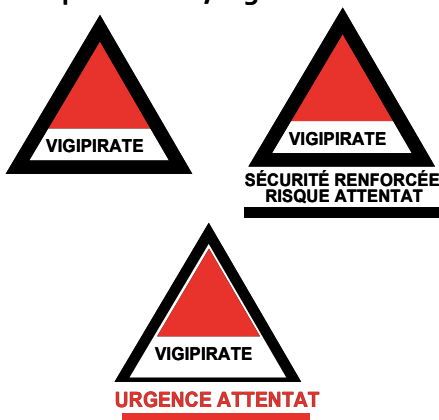
VIGIPIRATE

Vigipirate est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il dispose de 3 niveaux d'alerte :
**vigilance, sécurité renforcée -
risque attentat, urgence attentat.**



DÉFINITION

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.



1. S'ÉCHAPPER



2. SE CACHER



3. ALERTER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
Prévenez / alertez les personnes
Évitez les mouvements de panique
Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



4. RÉSISTER



4. RÉSISTER

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



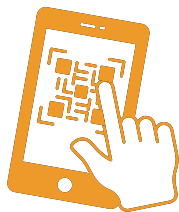
FAIRE FACE ENSEMBLE



PIMS ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement. Il vous suffit de renseigner un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegarde appropriés pour être moins vulnérable si un événement survient. Pour savoir comment réaliser votre PIMS, flashez le code ci-dessous et laissez-vous guider.



Flashez-moi !



PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes



SÉCURITÉ CIVILE
la sécurité des citoyens

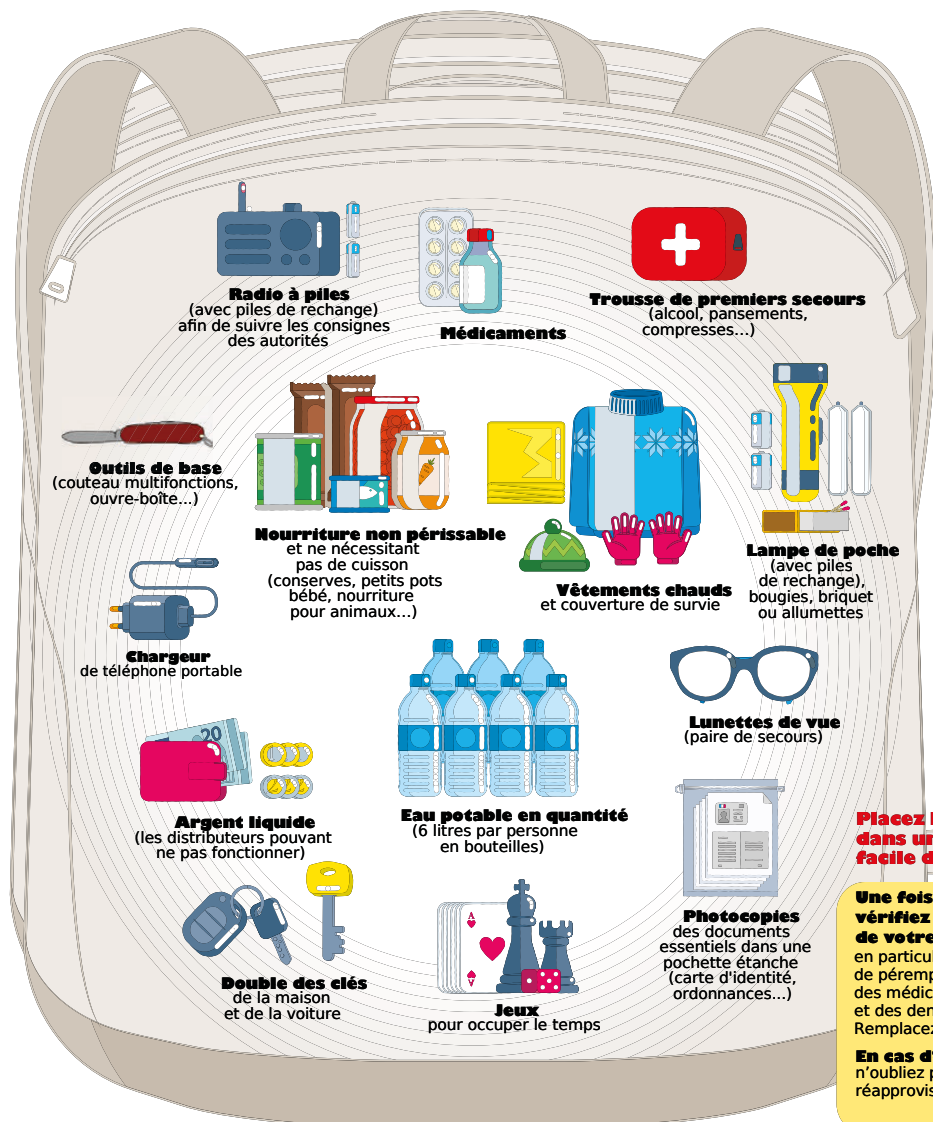


association
prévention
MAIF

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités

Médicaments

Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)

Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)

Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)

Vêtements chauds
et couverture de survie

Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes

Chargeur
de téléphone portable

Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)

Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)

Lunettes de vue
(paire de secours)

Double des clés
de la maison
et de la voiture

Jeux
pour occuper le temps

Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an,
vérifiez le contenu
de votre kit**
en particulier la date
de péremption
des médicaments
et des denrées.
Remplacez les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !



LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



Page Facebook :
Commune de Seclin



Ensemble mobile
d'alerte

CONSIGNES GÉNÉRALES



- ▶ Restez informé
- ▶ Écoutez la radio
Ici nord : 87.8 et 94.7



- ▶ Respectez les
consignes des autorités



- ▶ N'allez pas chercher
les enfants à l'école



- ▶ Ne téléphonez pas,
libérez les lignes de secours



- ▶ Ne prenez pas
l'ascenseur

LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Seclin
03.20.62.91.11

Police municipale
03.20.32.59.60

Préfecture Du Nord
03.20.30.59.59



15
SAMU

114
SMS POUR
SOURDS ET
MALENTENDANTS

18
POMPIERS

112
APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

17
GENDARMERIE /
POLICE

LES SITES UTILES

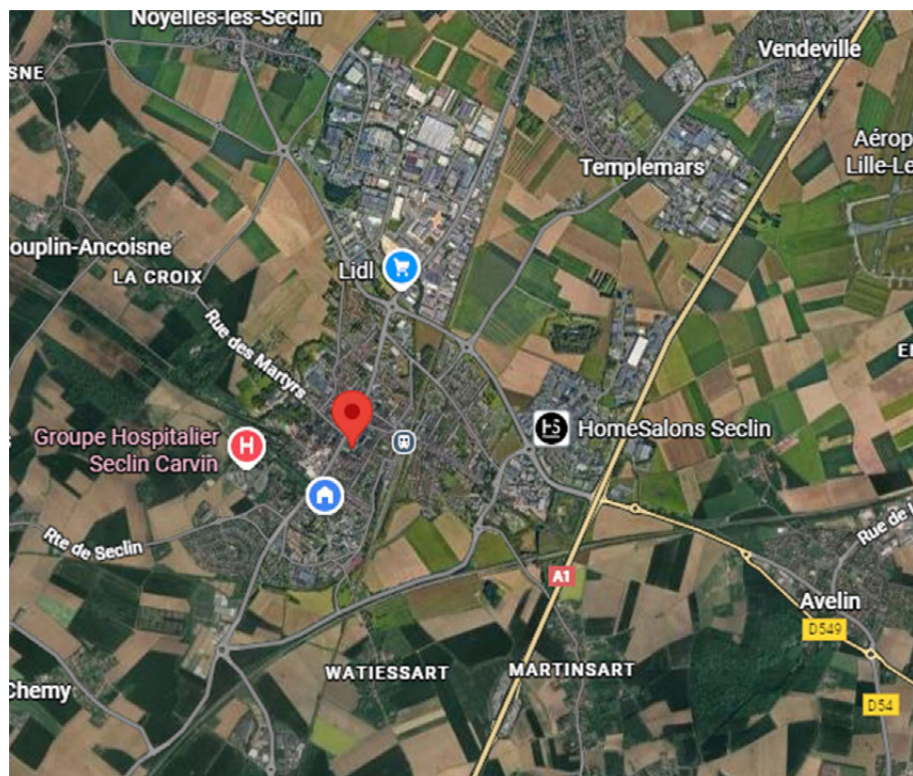
- ▶ Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- ▶ Météo-France : <https://meteofrance.com/>
- ▶ Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>
- ▶ Site internet de la commune : www.ville-seclin.fr

Tutos risques :



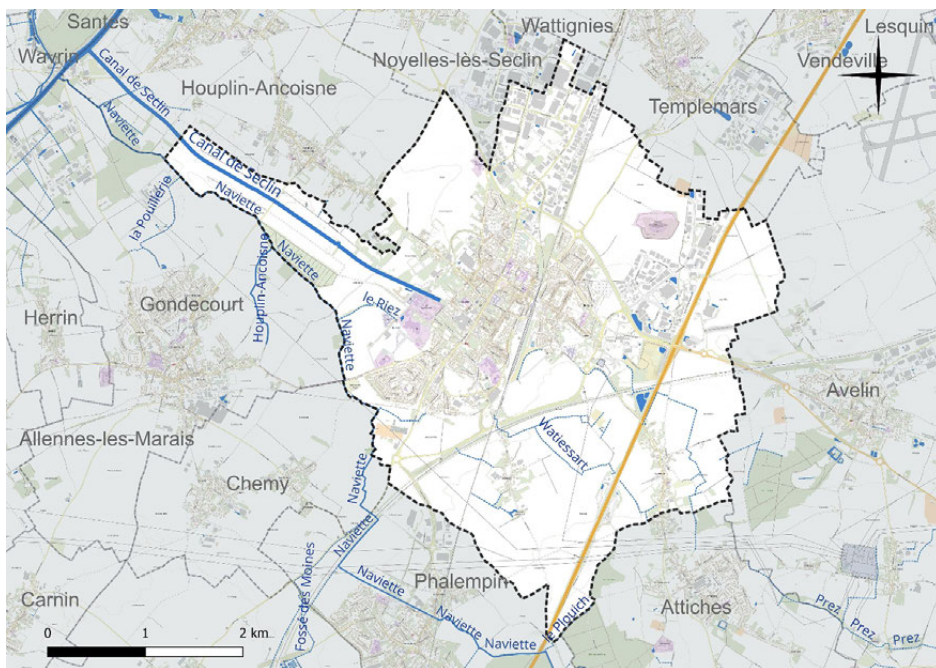


27



Carte générale de Seclin

Source : Google Maps décembre 2025



Réseau hydrographique de Seclin
17 février 2024



D!CRIM